

L'IFOCOP est conventionné par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et est certifié ISQ-OPQF pour la garantie d'un engagement de prestation de qualité.

Vous recherchez un professionnel pour renforcer votre équipe ? Vous avez un poste à pourvoir, mais souhaiteriez évaluer la personne avant de vous engager ?

Découvrez l'efficacité des IFOCOPIENS en entreprise



PROFIL> DÉVELOPPEUR INTÉGRATEUR WEB

Dans le cadre d'une formation métier de niveau II reconnue par l'État et éligible au CPF

Code CPF 9120

OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation les participants savent créer ou refondre des sites Internet, concevoir et réaliser des maquettes graphiques, écrire des lignes de codes dans le respect du développement web et du référencement naturel.

COMPÉTENCES APPORTÉES À L'ENTREPRISE

- Rédiger un cahier des charges techniques
- Élaborer des chartes graphiques
- Écrire un site en Html5/Css3
- Référencer de facon naturelle un site web
- Créer et structurer des bases de données
- Développer un site en Php 5
- · Construire un back-office
- Sécuriser les données
- Développer différentes fonctionnalités
- Créer un site e-commerce avec un Cms
- Procéder aux tests de vérification

PROFILS DES CANDIDATS À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Intégrateur web / Développeur Font-end
- Développeur Php 5 / Développeur Back-end
- Développeur Wordpress
- Développeur e-commerce / WooCommerce
- Concepteur Web
- Responsable avant-vente
- E-Consultant
- Webmaster

DIPLÔME

Diplôme niveau II reconnu par l'État

 Titre certifié Développeur intégrateur web, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (J.O. du 07 septembre 2016 code 326 p).

La méthode exclusive IFOCOP

Un modèle de formation très opérationnel avec :

- 4 mois de cours intensifs dispensés par des professionnels
- 4 mois d'application pratique en entreprise

Les atouts pour l'entreprise

- Les formations métiers IFOCOP s'adressent à des professionnels qui souhaitent se reconvertir ou accroître leurs compétences. Elles requièrent un investissement personnel important. C'est pourquoi elles attirent naturellement des personnes motivées, sérieuses et avec un bon état d'esprit. Un profil très apprécié par les entreprises.
- La période pratique en entreprise permet d'intégrer une personne formée, rapidement opérationnelle.
- Ces 4 mois peuvent servir de période d'essai sans engagement, dans la perspective d'un recrutement.
- Aucune rémunération n'est à prévoir pour le stagiaire. Les candidats ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle continue, régi par l'article L 6331-19 du Code du travail. Leur indemnisation est assurée par l'État ou le Pôle Emploi.
- Les contraintes administratives sont allégées: un simple protocole d'accord régit les rapports entre l'entreprise, le stagiaire et l'IFOCOP.

Coût du stagiaire pour l'entreprise

- Pour couvrir une partie du coût de gestion de l'action de formation, il est demandé aux entreprises une contribution financière.
- Possibilité pour toutes les entreprises d'imputation des frais de formation sur les frais généraux. Imputation comptable « compte 6281, Concours divers – Cotisations »
- Possibilité de valoriser la participation aux frais de formation d'un candidat RQTH sur la DOETH, dans la limite de 2 % de l'effectif.

Pour plus d'informations, contactez le responsable de formation du stagiaire









Découvrez des témoignages d'entreprises dans nos vidéos de formation sur **www.ifocop.fr**